

# Photo d'identité

## Pour toutes les catégories d'âge (même les bébés)

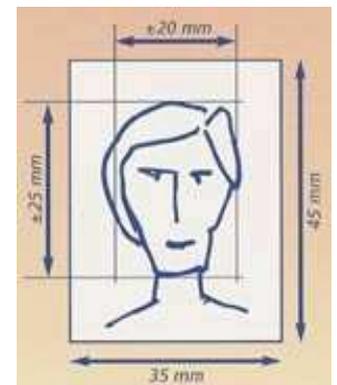
Une photo d'identité récent, format 35 x 45 mm, noir-blanc ou couleur (la reproduction de la photo sur les documents d'identité est en noir-blanc), de bonne qualité, en buste, de face, sans lunette de soleil ni couvre-chef.

## Critères d'acceptation des photos

1. le papier photo doit présenter une surface lisse et non structurée (tirage brillant ou mat). La surface ne doit pas présenter une structure perceptible au toucher (effet perlé ou tramé).

### Les photos effectuées par caméras ou appareils photos numérique doivent

- être reproduites sur un papier prévu à cet effet,
  - être d'excellente qualité,
  - le balayage de l'imprimante ainsi que les pixels ne doivent pas être visible à l'œil nu,
  - la netteté de la photo doit être irréprochable
2. les photos doivent être reproduites exclusivement sur du papier conçu à cet effet.
  3. la photo passeport doit être actuelle (moins de 1 an) et permettre de reconnaître aisément la personne qui présente la demande.
  4. le visage de la personne qui présente la demande doit être de face, sur un arrière-plan neutre et présentant un bon contraste. Les vues de profil ne sont pas admises.
  5. l'emploi de photos déjà utilisées, sales ou endommagées n'est pas admis.
  6. la photo passeport doit être de format 35mm x 45 mm (sans les bords).
  7. la largeur de la tête doit être d'environ 20 mm et la hauteur du visage d'environ 25 mm. Le visage doit être concentré.
  8. les deux yeux doivent être visible, y compris chez les porteurs de lunettes ; celles-ci doivent être sans ombre ni reflets.
  9. les couvre-chefs ne sont pas admis, exception des coiffes religieuses connues.
  10. les cheveux ne doivent pas être retenus en arrière par des lunettes ou par un bandeau. Pas d'autre accessoire visible (ex. : pipe).



Pour les personnes tenant un enfant en bas âge : camoufler les mains de l'adulte et le visage; celui-ci ne doit pas paraître en arrière-plan.

Les photos ne correspondant pas aux normes fédérales, de mauvaise facture, trop sombres ou surexposées seront refusées.